



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**PRENEZ AVIS**, que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, statuera sur une demande de dérogation mineure relativement au recul d'une cage d'escalier et d'un appentis au toit ainsi qu'à l'alignement de construction dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'édicule du métro d'Iberville situé à l'angle des rues d'Iberville et Jean-Talon Est (Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006).

Ces dérogations autoriseraient l'agrandissement en hauteur du bâtiment et face à la rue Jean-Talon, malgré les articles 21, 23 et 52 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **jeudi 19 décembre 2019, à 9 h**, à la salle de direction du 2<sup>e</sup> étage de la mairie d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, bureau 200.80.

Fait à Montréal, le 3 décembre 2019

La secrétaire d'arrondissement  
**Lyne Deslauriers**

[Publication : Site Internet de l'arrondissement et Bureau accès Montréal de l'arrondissement.](#)